

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2015

SANTÉ - (N° 2302)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AS728

présenté par
Mme Le Dain

ARTICLE PREMIER

À la deuxième phrase de l'alinéa 6, après la seconde occurrence du mot :

« santé »

insérer les mots :

« à tous les âges de la vie ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit de dire dans la loi que la politique nationale de santé (et pas seulement de maladie) concerne toute la population française et ce quel que soit l'âge des personnes. Les gens sont en attente d'une approche plus sensible des politiques publiques à leur égard, et le terme "population", déjà bien présent dans l'alinéa ("état de santé de la population") devient vague car trop englobant, trop "statistique", ce qui rend l'appréhension du message un peu désincarné.

L'amendement proposé permet de répondre à cette appréhension en soulignant l'importance de chacun, et pas seulement de tous.